



**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT
DE LA PROCÉDURE DE DEMANDE
DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 162-25
APPROBATION DE PROMESSE D'ACHAT DE TERRAINS
PAR 2 GLACES LS INC. POUR LA CONSTRUCTION
D'UN COMPLEXE SPORTIF ET ÉVÉNEMENTIEL
ET D'UNE OFFRE DE LOCATION DE PLATEAUX SPORTIFS, DE
SALLES ET D'ESPACES MULTIFONCTIONNELS
DANS CE FUTUR COMPLEXE**

Je, soussigné, Éric Boisvert, directeur général et greffier-trésorier, de la
Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, certifie :

- ↻ **QU'**une journée d'enregistrement fut tenue le 9 juin 2025 pour
l'approbation de la résolution numéro 162-25;
- ↻ **QUE** le nombre de personnes habiles à voter sur la résolution
numéro 162-25 est de 5 636 personnes;
- ↻ **QUE** le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire
soit tenu est de 577 demandes;
- ↻ **QUE** le nombre de signatures apposées est de 315.

Je déclare :

QUE la résolution numéro 162-25 intitulé « Approbation de promesse d'achat de
terrains par 2 Glaces LS inc. pour la construction d'un complexe sportif et
événementiel et d'une offre de location de plateaux sportifs, de salles et d'espaces
multifonctionnels dans ce futur complexe » est réputée approuvée par les
personnes habiles à voter.

DONNÉ À SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON,

Ce 10^e jour de mois de juin 2025 par :

Éric Boisvert, avocat
Directeur général et greffier-trésorier